Information : Assurances relatives à l'adhésion à l'UNSS

publié le 20/09/2020 - mis à jour le 06/05/2021

Pour tout savoir sur l'assurance de votre enfant lors des activités de l'Association Sportive du collège

Descriptif :

Pour tout savoir sur l'assurance de votre enfant lors des activités de l'Association Sportive du collège

Votre enfant est inscrit à l'Association Sportive du collège.
A ce titre il bénéficie d'une couverture d'assurance grâce à une assurance collective dont les détails sont disponibles en pièce jointe à cet article.
Il vous est aussi possible de souscrire en sus une assurance complémentaire individuelle dont le détail de la couverture et le bulletin d'adhésion sont aussi en pièce jointe à cet article.
Son montant est de 10.79 euros pour l'année scolaire 2017/2018.
N'hésitez pas à lire ces deux documents.
L'Association Sportive du collège.

Document joint

assurance_unss_maif (PDF de 876.7 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.